

Communiqué de presse du Conseil Municipal de Saulcy-sur-Meurthe du 5 mars 2019.

Réuni dernièrement, le conseil municipal de Saulcy-sur-Meurthe a voté les décisions suivantes :

- **Avenant n°2 pour travaux d'alimentation en eau potable - 2^e tranche travaux de substitution du puits du Zabané**

Suite au coût de travaux supplémentaires à sa demande, le conseil municipal accepte l'avenant n°2 au marché correspondant à une dépense de 24 017,69 euros HT.

- **Durée d'amortissement**

Le conseil municipal décide de fixer la durée d'amortissement du bâtiment Mairie – Salle des Fêtes ainsi que des travaux réalisés sur les réservoirs du Zabané et du Moncel à vingt ans.

- **Mise en place d'une Agence Postale**

Afin de garantir le maintien d'un service public de proximité, le conseil municipal décide la transformation du bureau de Poste en Agence Postale communale. L'Agence Postale ouvrira le mercredi 24 avril 2019 et fonctionnera du lundi au jeudi de 9 h à 12 h, le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 et un samedi sur deux en matinée soit 21 heures par semaine.

- **Modification du mode de calcul du coût du repas des enfants scolarisés**

A la demande de la Caisse d'Allocations Familiales et afin de bénéficier d'aides, le conseil municipal décide de dissocier le coût du repas en cantine entre le repas et la première heure de garderie, à partir du 5 mars 2019.

- **Fermeture d'un poste d'adjoint technique**

Le conseil municipal donne son accord pour la fermeture d'un poste d'agent technique territorial devenu vacant suite au départ en retraite d'un agent à compter du 1^{er} janvier 2019.

- **Prise en charge de la carte de transport scolaire du 2^e et 3^e trimestre 2019-2020 pour les collégiens et lycéens**

Compte tenu du coût de la scolarité en collège et lycée, le conseil municipal décide la prise en charge de la carte de transport scolaire du 2^e et 3^e trimestre de l'année 2019/2020.

- **Passage en non valeur de différentes factures sur le budget de l'eau M49**

A la demande de la Trésorerie de Saint-Dié-des-Vosges, le conseil municipal décide de passer en non valeur la somme de 167,05 euros d'impayés suite au décès d'un administré.

- **Programme des travaux 2019 prévus par l'ONF en fonctionnement**

Le conseil municipal accepte le programme d'actions établi par l'Office National des Forêts au titre de l'exercice 2019 pour les travaux à entreprendre en forêt communale arrêtés à la somme de 4580 euros HT.

- **Acquisition d'une parcelle appartenant aux consorts Cunat**

Afin de sécuriser le périmètre rapproché du forage de l'Anoux, le conseil municipal décide l'acquisition de la parcelle AC n°835 au lieudit Derrière les Cours d'une superficie de 05a 04ca au prix total de 250 euros TTC.

- **Fixation de la date de la fête patronale**

Le conseil municipal décide de fixer la date de la fête patronale au week-end du 15 et 16 juin 2019 avec les feux de la Saint-Jean.

- **Nomination d'un nouveau régisseur**

En raison de l'absence pour maladie d'un agent, le conseil municipal décide de nommer un agent régisseur titulaire de la régie de recettes « Livres Saulcy'Hier », régisseur suppléant des régies de recettes « Marché, droits de place et commerçants ambulants » et « Accueil mineurs et activités périscolaires des mercredis ».

- **Adhésion à la Société Publique Locale SPL-Xdemat**

Le conseil municipal décide d'adhérer à la Société Publique Locale SPL-Xdemat compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation et nomme un conseiller municipal délégué à l'assemblée générale.

- **Convention avec la Société Publique Locale SPL-Xdemat pour adhésion à ACTES**

Le conseil municipal décide la signature d'une convention avec le représentant de l'État pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité en utilisant le dispositif « serveur Xactes » fourni par la Société Publique Locale SPL-Xdemat » proposé par le SMIC.

- **Approbation du rapport définitif de l'année 2018 de la CLECT**

Après la lecture du rapport pour l'année 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges retraçant le montant des charges transférées à la communauté par chaque commune, le Conseil Municipal approuve le dit rapport.

- **Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges**

Le conseil municipal accepte la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges proposée par le conseil communautaire le 4 décembre 2018.

- **Demandes d'adhésion au SMIC**

Le conseil municipal accepte six nouvelles adhésions au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale : une commune et quatre syndicats.

- **Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie**

Suite à l'ouverture à la concurrence obligatoire en matière d'approvisionnement en gaz naturel et électricité, le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commande pour l'achat d'énergie (gaz naturel et électricité) coordonné par la métropole du Grand Nancy.

- **Approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette pour l'exercice 2020**

Le conseil municipal accepte le programme 2020 des coupes proposées par l'ONF qui concernera la parcelle forestière communale n°30 Bois de Bozey pour un volume de 840 m³ en pins sylvestre.